



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

OFCOM Office fédéral de la communication

Dép. fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication

OFCOM Infomailing No. 1

22 mars 2006

Editorial

Actualités

Le service universel: Nouveautés prévues pour 2008

Subventions aux offres de formation RTV amputées de moitié

Procédures de surveillance dans le domaine des télécommunications (2005)

Mini émetteurs OUC

Société de l'information

Priorités de la Confédération concernant la société de l'information

International

SMSI: résultats sur la Gouvernance d'Internet

L'IRG édicte de nouvelles lignes directrices pour le calcul des coûts courants et l'application d'une méthode de fixation des prix basée sur le principe du "retail minus".

Nouvelles technologies

Next Generation Networks (NGN)

Ticino goes digital

Divers

Journées biennoises de la communication: regards croisés sur les 4e et 5e éditions

Dernière mise à jour le: 22.03.2006

© OFCOM Office fédéral de la communication
info@bakom.admin.ch

Editorial

Nouveau départ pour l'Infomailing : les collaboratrices et collaborateurs de l'OFCOM vous ont proposé 37 numéros du Telecom Infomailing. Vous découvrez maintenant sur votre écran le premier numéro de l'OFCOM Infomailing.

Le changement de nom reflète aussi l'élargissement des sujets de l'Infomailing. Nous traiterons désormais de tous les thèmes qui relèvent de l'ensemble des domaines d'activités de l'Office fédéral de la communication. De plus la Newsletter du Groupe de coordination Société de l'information est dès à présent désormais intégrée dans cette publication. Nous tenons ainsi compte de la convergence croissante entre la radiodiffusion et les télécommunications. Le fait que, contrairement aux autorités de régulation de la plupart des autres pays, l'OFCOM s'occupe aussi bien des télécommunications que des médias électroniques représente ici aussi un avantage.

Au sommaire de cette première édition de l'OFCOM Infomailing, des textes sur les thèmes "classiques" des télécommunications. Ainsi, vous pourrez lire un article à propos des nouvelles lignes directrices pour le calcul des coûts courants du fournisseur de services de télécommunication dominant, un outil élaboré par le groupe des régulateurs indépendants (IRG); un autre article vous donnera un aperçu des procédures de surveillance menées l'année dernière dans le domaine des télécommunications. Vous découvrirez également un texte sur les réseaux de la prochaine génération qui, grâce à la séparation des fonctions de service et de transmission et à l'extension des fonctions de service aux domaines du multimédia, accéléreront encore la convergence entre la radiodiffusion et les télécommunications. Les collaborateurs de la division Radio et Télévision contribuent à ce premier OFCOM Infomailing avec deux articles : le premier décrit le passage complet à la technologie de transmission numérique DVB-T pour la diffusion terrestre de programmes de télévision au Tessin, tandis que le second traite de la décision du Parlement de réduire les subventions dans le domaine de la formation des journalistes de radio et de télévision. Enfin, une place est réservée à la société de l'information avec d'une part un résumé des discussions sur la gouvernance de l'internet menées à Tunis dans le cadre du SMSI, et d'autre part une présentation de la Stratégie révisée du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse.

Hormis le contenu, nous avons également modifié le mode de diffusion : vous ne recevez plus l'Infomailing sur papier mais uniquement en format électronique. Cette solution permet d'augmenter le rythme de parution à cinq éditions par année et de mieux rendre compte de l'actualité. Par ailleurs, il vous est désormais possible de gérer vous-même votre abonnement sur le site de l'OFCOM, à l'adresse :

Newsletter

Sur cette page, vous trouvez toutes les newsletters de l'OFCOM, dont je vous recommande vivement la lecture. D'un simple clic, vous pouvez vous abonner aux newsletters "Installations de télécommunications" et "OFCOM" (liste des nouvelles pages publiées sur le site de l'OFCOM) ou demander à recevoir régulièrement nos communiqués de presse.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Martin Dumermuth, directeur de l'OFCOM

Le service universel: Nouveautés prévues pour 2008

Dans la perspective de l'attribution de la prochaine concession de service universel (dès 2008), le Conseil fédéral a mis en consultation le 22 février 2006 un projet de modification de l'Ordonnance sur les services de télécommunication (OST). Il s'agit principalement d'adapter le contenu du service universel aux besoins de la société et du monde économique.

La principale nouveauté du projet réside dans la volonté d'inclure un raccordement à bande large permettant une connexion rapide à l'internet pour un prix maximum de 69 francs par mois (hors TVA). Ce prix couvre non seulement la liaison d'accès à large bande, mais également la mise à disposition d'un canal vocal, l'attribution d'un numéro de téléphone ainsi qu'une inscription dans l'annuaire téléphonique public. Un tel raccordement à bande large doit en principe permettre une vitesse de transmission de 600 kbit/s (download) et 100 kbit/s (upload). Dans certains cas, en particulier lorsque l'investissement pour fournir le service est disproportionné, les prestations pourront être réduites et être fournies, par exemple, par le biais des réseaux de téléphonie mobiles.

Intégration des personnes handicapées

Deux nouvelles mesures destinées à favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées viendront également enrichir le catalogue des prestations du service universel. La première consiste à mettre à disposition des malentendants – en sus du service de transcription – un service de relais des messages courts (SMS) qui permet aux malentendants de contacter leurs interlocuteurs n'importe quand et n'importe où, notamment en cas d'urgence. La seconde mesure vise à étendre le service d'annuaire et de commutation aux personnes à mobilité réduite souffrant d'un handicap tel qu'ils n'arrivent pas à composer un numéro de téléphone.

Les obligations relatives à la fourniture d'un service de renseignements sur les annuaires et la déviation des appels ont été retirées du service universel dans la mesure où elles sont désormais fournies de manière concurrentielle par de nombreux acteurs présents sur le marché suisse, qu'il existe de surcroît des alternatives à disposition des usagers et que, dans certains cas, elles ne satisfont plus un besoin jugé essentiel.

Les milieux intéressés sont invités à prendre position sur le projet jusqu'au 31 mai 2006.

Qu'est-ce que le service universel

Intervenant de manière complémentaire à la concurrence dans un marché libéralisé, le service universel constitue un filet de sécurité qui a pour but de garantir que certains services de télécommunication de qualité soient fournis à toutes les catégories de la population à un prix abordable. A l'heure actuelle, c'est l'entreprise Swisscom Fixnet SA qui est titulaire de la concession de service universel, laquelle échoira le 31 décembre 2007. Une fois le contenu et les

modalités du service universel arrêtées par voie d'ordonnance, la ComCom lancera un appel d'offres public dans la seconde moitié de cette année.

Les obligations du service universel:

Aujourd'hui	dès 2008
Raccordement à bande étroite (Analogique/ISDN)	Étendu au raccordement à bande large
Téléphonie	
Transmission de données	
Télécopie (fax)	
Postes téléphoniques payants publics	
Appel d'urgence	
Renseignement sur les annuaires	–
Déviation des appels	–
Services spécifiques pour les personnes souffrant d'un handicap (malvoyants et malentendants)	Étendu aux services de liaison par messages courts (SMS) Services d'annuaires et de commutation étendus aux personnes à mobilité réduite souffrant d'un handicap qui ne permet pas la composition d'un numéro de téléphone

Subventions aux offres de formation RTV amputées de moitié

A la fin de l'année dernière, le Parlement a réduit d'un demi-million de francs, soit de moitié, les subventions octroyées pour soutenir les offres de formation et de perfectionnement destinées aux journalistes de la radio et de la télévision. La recherche sur les médias, qui fait partie du même poste de subvention que la formation et le perfectionnement, n'est pas concernée par cette réduction, qui a été décidée dans le cadre des délibérations ordinaires relatives au budget. L'avenir de son subventionnement est incertain.

Cette réduction a entraîné des coupes douloureuses dans le soutien accordé jusqu'ici dans le domaine de la radio et de la télévision. Il a été décidé que les moyens qui étaient encore à disposition seront concentrés sur les principales institutions indépendantes qui forment des journalistes radio et télévision. L'OFCOM a négocié et conclu de nouveaux contrats de prestations avec ces institutions, les anciens ayant été résiliés après la réduction des subventions. Ainsi, dans trois cas, les contributions ont baissé d'environ 20%. Sont concernées les principales écoles de journalisme de Suisse alémanique et de Suisse romande, à savoir la MAZ de Lucerne et le Centre romand de formation des journalistes (CRFJ) de Lausanne, ainsi que klipp & klang, l'institution de formation des radios complémentaires sans publicité comme LoRa ou RaBe.

Après la résiliation du contrat de prestations, la contribution dont bénéficie l'institution de formation continue pour l'audiovisuel FOCAL est passée de 200 000 francs à 50 000 francs. Si la subvention est maintenue à ce niveau, l'OFCOM ne prolongera pas son contrat de prestations avec FOCAL.

FOCAL est une institution active dans toute la Suisse. Elle offre aux professionnels de l'audiovisuel des cours de perfectionnement, par exemple sur la direction d'acteurs, la réalisation, l'éclairage ou la commercialisation. Les cours attirent beaucoup de personnes qui tirent leur revenu aussi bien de projets de films traditionnels que de productions télévisées, lesquelles sont justement une source de revenus importante pour les cinéastes indépendants.

Auteur de l'initiative : le conseiller national Filippo Leutenegger (PRD ZH)

FOCAL était dans le collimateur du conseiller national radical zurichois Filippo Leutenegger, qui, dans les débats parlementaires, soutenait la demande de réduction des subventions en tant que membre de la Commission des finances du Conseil national. Selon lui, FOCAL ainsi que d'autres offres de formation dans le domaine du film, de la vidéo et de la télévision soutenues par l'OFCOM, bénéficient d'une double subvention, ce domaine relevant de l'Office fédéral de la culture (OFC), pas de l'OFCOM. Or, l'OFC apporte à FOCAL une aide annuelle d'environ un million de francs; la

subvention versée par l'OFCOM est un complément destiné aux cours sur la télévision dispensés par FOCAL.

En décembre dernier, lors des discussions budgétaires, la majorité du Conseil national s'est ralliée à la position de M. Leutenegger en décidant qu'il fallait réduire les subventions d'un demi-million. Le Conseil des Etats, qui dans un premier temps n'était pas de cet avis, s'est finalement conformé à cette décision à la fin de l'élimination des divergences.

Une dizaine de petits fournisseurs de cours en matière de radio et de télévision sont encore en plus mauvaise posture que FOCAL : cette année, ils ne recevront absolument rien de l'OFCOM. Il n'est pas exclu que l'existence même de certaines offres soit de ce fait mise en péril.

En ce qui concerne la recherche sur les médias, comme chaque année, deux thèmes centraux en lien avec le mandat de régulation de l'OFCOM ont été définis. Bien que le soutien accordé à cette recherche n'ait pas été remis en question, les sommes à disposition seront plus restreintes que par le passé. Il n'est pas encore sûr que l'on parvienne à ramener les subventions à leur niveau d'origine.

Procédures de surveillance dans le domaine des télécommunications (2005)

Le but de la réglementation suisse en matière de télécommunications est de permettre à la population et à l'économie de disposer de services de télécommunication variés, avantageux et de qualité. Un des moyens d'y parvenir: une concurrence équitable et efficace. Afin de la garantir, la législation impose aux fournisseurs de services de télécommunication (FST) plusieurs obligations, tout en leur accordant de nombreux droits face à l'Etat et à leurs homologues. La surveillance des FST constitue un instrument important pour le respect des obligations et, par conséquent, pour la réalisation des objectifs fixés par le législateur.

En vertu de l'art. 58 de la loi sur les télécommunications (LTC), l'OFCOM est habilité à prendre des mesures à l'encontre des FST auxquels il a lui-même octroyé une concession. Dans tous les autres cas, c'est la ComCom qui prend les décisions, sur proposition de l'OFCOM. Par ailleurs, l'art. 60 LTC prévoit, dans certaines circonstances, des sanctions administratives de nature financière. Dans ce cas, l'OFCOM fait office d'autorité d'instruction, et il appartient à la ComCom de juger et de sanctionner les infractions. La ComCom et l'OFCOM remplissent leurs mandats avec le plus grand sérieux et sont déjà intervenus à plusieurs occasions (cf. Infomailing Nr. 23, 27, 31 et 36). Voici un aperçu des cas de surveillance traités en 2005.

Services fixes et service universel

Sur mandat de la ComCom, l'OFCOM a mené des procédures de surveillance à l'encontre de deux concessionnaires WLL (Wireless Local Loop, raccordement d'usager sans fil) pour inobservation de l'obligation minimale d'exploiter (qui suppose une activité commerciale avec au moins une station de base). Dans le premier cas, le fournisseur demandait en outre une modification de la concession. La ComCom a décidé de rejeter cette demande et d'imposer des mesures afin que soit remplie l'obligation d'exploiter. Un recours contre cette décision est pendant devant le Tribunal fédéral. Dans le second cas, le fournisseur demandait, dans le cadre de la procédure de surveillance, que la concession soit transférée à l'une de ses filiales. Fin 2005, la procédure était toujours en cours.

Services mobiles et par satellite

Début 2005, l'OFCOM a vérifié si les quatre concessionnaires UMTS respectaient les conditions de desserte imposées (offrir des services UMTS à 50% au moins de la population en Suisse par le

biais de leur propre infrastructure de réseau; offrir au moins un service vocal UMTS). Un des quatre concessionnaires ne remplissait pas ces conditions. Une procédure de surveillance a été ouverte pour non-respect de la concession. Fin 2005, elle était toujours en cours.

Numérotation et adressage

En ce qui concerne les éléments d'adressage, il a à nouveau fallu prendre de sévères mesures à l'encontre de titulaires de numéros 090x qui n'observaient pas les conditions d'utilisation. Plus de 300 procédures de révocation ont notamment été ouvertes en raison d'une mauvaise indication du prix, d'une utilisation dans le cadre de loteries ou parce que les émoluments n'avaient pas été payés.

Statistiques de télécommunication

Trois procédures de sanction administrative ont dû être ouvertes par la ComCom en mars 2005 dans la mesure où les fournisseurs concernés n'avaient pas livré les données statistiques exigées par l'OFCOM par voie de décision de surveillance prise en octobre 2004. Elles ont donné lieu, en août 2005, à des amendes allant de 750 à 28'000 francs.

Mini émetteurs OUC

Il est désormais possible d'écouter les morceaux de musique stockés sur son lecteur MP3 sur la radio de sa chaîne stéréo ou d'utiliser l'autoradio de sa voiture comme main libre pour son téléphone mobile. En effet, les équipements nécessaires pourront être mis sur le marché sous certaines conditions.

Aussi appelés "Mini émetteurs OUC", ces équipements permettent la transmission d'un signal audio (p.ex. la parole ou de la musique) sur un récepteur OUC standard (autoradio, chaîne stéréo, ...). La bande OUC qui s'étend de 87.5 MHz à 108 MHz, aussi appelée bande FM, est réservée pour la radiodiffusion de programmes locaux comme nationaux. Afin de garantir la coexistence des deux applications, l'OFCOM avec les autres autorités européennes de gestion du spectre ont défini les exigences devant être respectées par les mini émetteurs OUC.

Priorités de la Confédération concernant la société de l'information

En janvier 2006, le Conseil fédéral a adopté sa stratégie révisée pour une société de l'information en Suisse. Il a accordé une importance particulière à l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système de santé et leur optimisation dans le domaine de la cyberadministration.

Contenu de la stratégie

La stratégie révisée pour une société de l'information en Suisse porte désormais sur sept domaines: l'économie, la sécurité et la confiance, la formation démocratique de l'opinion et de la volonté, la cyberadministration, la formation, la culture ainsi que la santé et la santé publique. Le Conseil fédéral a pour objectif que les TIC soient introduits dans tous ces domaines de manière rapide, coordonnée et au profit de tous. Il considère que ces technologies sont un moyen important d'accroître le bien-être en Suisse et d'assurer une certaine durabilité. En adoptant la stratégie, la Confédération s'est doté de lignes directrices pour l'encouragement de la société de l'information valables jusqu'à fin 2008. Etant donné que la société de l'information est un thème extrêmement divers et qu'il exige un travail sur plusieurs niveaux de compétences, le Conseil fédéral attache une grande importance à la collaboration avec d'autres échelons étatiques. Au niveau de la Confédération, la mise en œuvre de la stratégie est décentralisée: le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI), placé sous la présidence de l'OFCOM, est chargé d'assurer l'échange d'informations et la coordination entre les différents acteurs.

Mise en œuvre: priorités

En adoptant la stratégie, le Conseil fédéral a également défini des priorités quant à sa mise en œuvre. Ainsi, dans le domaine de la cybersanté, une stratégie nationale doit être élaborée dans le but de garantir à la population de Suisse l'accès à un système de santé de qualité, sûr, efficace et avantageux. D'ici la fin de l'année, l'Office fédéral de la santé doit présenter, en partenariat avec les cantons et des organisations privées, ses réflexions sur le sujet au Conseil fédéral. Autre thème prioritaire: l'uniformisation, à l'intérieur de l'administration fédérale, du traitement des données et documents électroniques, de la création à l'archivage. Afin que les conditions pour l'application du principe de la transparence et pour un travail administratif efficace puissent être remplies, un concept en la matière doit être conçu d'ici mi-2007 sous la responsabilité des Archives fédérales. Le Conseil fédéral souhaite disposer, en juin 2006 déjà, d'une stratégie nationale pour l'administration en ligne (cyberadministration). Il réagit ainsi notamment aux résultats plutôt médiocres enregistrés par la Suisse dans plusieurs enquêtes internationales menées ces dernières années, un thème qui a fait l'objet d'interventions parlementaires de plus en plus fréquentes en

2005. Cette stratégie est conçue de sorte à ce que les prestations étatiques soient transparentes, efficaces, avantageuses et de qualité. Elle prévoit de restreindre le problème des interfaces grâce à une étroite collaboration entre les cantons et les communes, et porte une attention particulière à l'internet comme outil de gestion des rapports entre l'économie et l'Etat. C'est à l'organe de la Confédération chargé de la stratégie qu'a été confiée la formulation d'une stratégie en matière de cyberadministration.

La révision ne s'est pas faite sans heurts

Le Comité interdépartemental pour la société de l'information a entamé la révision de la Stratégie de 1998 du Conseil fédéral pour une société de l'information en mai 2004. Le Conseil fédéral a publié la stratégie révisée une année et demie plus tard, en janvier 2006. Plus de 150 spécialistes issus de la Confédération, des cantons, de l'économie et d'associations d'intérêt ont pris part aux travaux. Le contenu de la stratégie a parfois suscité de vifs débats dans les groupes de travail et lors des deux réunions plénières. Alors que certains trouvaient les mesures prévues trop timides, d'autres avaient l'impression que la stratégie empiétait sur leurs compétences. Comme on pouvait s'y attendre, les résultats n'ont pas satisfait tous les participants. Contrairement à l'UE et à son projet i2010 lancé en juin 2005, le Conseil fédéral a volontairement renoncé à un programme détaillé et choisi plutôt d'encourager la société de l'information en Suisse par l'application de quelques rares mesures prioritaires.

SMSI: résultats sur la Gouvernance d'Internet

N'ayant pu se mettre d'accord à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information à Genève en 2003, les Etats avaient décidé après cette Conférence de mettre sur pied un groupe de travail sur la gouvernance d'Internet (WGIG/GTGI). Ce groupe, qui a travaillé selon un processus ouvert et inclusif, a été chargé de faire des propositions pour élaborer notamment une conception des rôles et des responsabilités des gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans ce domaine.

Sur la base des conclusions rendues par le groupe WGIG en juillet 2005, deux Conférences préparatoires ont travaillé pour établir une définition pratique de la gouvernance d'Internet, identifier les questions d'intérêt général et définir les rôles des différents partenaires dans l'Internet et en particulier celui des gouvernements. Après de longues négociations jusqu'à la dernière minute, une solution a pu être trouvée au Sommet de Tunis en novembre 2005.

Un forum inclusif regroupant tous les partenaires va être créé. Il sera un lieu pour dialoguer sur toutes les questions relatives à la gouvernance d'Internet qui ne sont pas déjà traités dans des organisations existantes, y compris la sécurité et la stabilité du développement de l'Internet ainsi que l'utilisation préjudiciable qui peut en être fait. Ce forum n'aura pas de fonction de contrôle et ne remplacera pas les mécanismes existants. Le Secrétaire général des Nations Unies invitera toutes les parties prenantes à une réunion inaugurale à Athènes en juin 2006.

Le Sommet a aussi été l'occasion de rappeler la nécessité de travailler de façon multilatérale, transparente et démocratique dans la gestion internationale de l'Internet. Une répartition équitable des ressources, l'accès facilité à tous dans le respect du multilinguisme sont aussi des principes qui doivent être pris en compte. Le rôle spécifique des gouvernements sur les questions d'intérêt général de la gouvernance d'Internet est reconnu. Pour faciliter la compréhension mutuelle, on s'est mis d'accord sur une définition pratique de la gouvernance d'Internet. La coordination des activités des organisations intergouvernementales et internationales va être améliorée. La collaboration mondiale pour assurer la cybersécurité est encouragée. On attend des Etats et des autres parties prenantes qu'ils collaborent activement pour poursuivre les auteurs de cybercrime. Un appel est lancé à tous pour mieux lutter contre le Spam et pour prendre les mesures adéquates. Pour ce faire, il est demandé aux Etats de mettre en place une législation appropriée. La liberté de rechercher, de transmettre et d'utiliser des informations doit être garantie. Le respect de la vie privée sur Internet doit être assuré en conformité avec la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ces principes s'appliquent aussi dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes sur l'Internet. Le texte de Tunis préconise l'élaboration de lois et pratiques nationales pour la protection du consommateur dans l'e-commerce. On encourage les Etats à adopter une stratégie de e-gouvernement. Suite aux préoccupations des pays en voie de développement, il est demandé aux Etats de trouver des solutions avantageuses pour que les frais d'interconnexion soient équitables, afin que les pays du Sud ne soient pas préterités dans les coûts d'accès à

Internet. L'UIT est appelée à contribuer à la recherche de solutions. Les textes du SMSI consacrent l'importance du secteur privé et de la société civile en tant qu'éléments moteurs dans l'innovation et l'investissement privé et le développement d'Internet. Dans les aspects d'intérêt général de la gouvernance d'Internet, telles les ressources Internet essentielles, la sécurité du réseau, les aspects touchant au développement ainsi que les questions se rapportant à l'utilisation de l'Internet, les gouvernements doivent être davantage impliqués. Leur participation dans ce domaine doit être renforcée. Un mécanisme approprié doit être trouvé si possible dans le cadre des organes internationaux existants (Gouvernement Advisory Committee (GAC) de l'ICANN renforcé par exemple). Les textes de Tunis reconnaissent la souveraineté de chaque Etat sur son nom de domaine de premier niveau de code de pays (ccTLD, p. ex: .ch). Une coopération approfondie est prévue pour les noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD's; p. ex: .com).

La Suisse s'est beaucoup investie dans les négociations sur la gouvernance d'Internet. Elle a participé dans la phase préparatoire aux coordinations de l'UE à travers un groupe de haut niveau (HLIG) dirigé par la Commission (DG infosoc). La délégation suisse a été mise à contribution en particulier dans les derniers jours des négociations pour fonctionner comme facilitateur sur la question controversée de la mise sur pied ou non de nouveaux organes internationaux pour résoudre les sujets Gouvernance d'Internet relevant de la compétence des gouvernements. Même si le texte de Tunis laisse la porte ouverte à un très large spectre d'interprétations, le résultat de ces négociations peut être considéré comme satisfaisant pour la Suisse. L'ouverture du système de la gouvernance d'Internet est assurée. Dans le futur, la suprématie d'un seul pays (USA) dans la gouvernance internationale de l'Internet devrait être remplacée par un système où tous les gouvernements auraient des responsabilités à égalité. Par ailleurs, on n'a pas bouleversé le système actuel et toute solution radicale qui aurait pu mettre en péril la sécurité, la continuité du fonctionnement d'Internet a été écartée. Le monde entier a été sensibilisé aux problèmes de la gestion de l'Internet qui soulèvent des problèmes d'ordre économique, politique, technique et social. De ce fait, il y a une certaine pression maintenant pour créer un processus plus démocratique de décision dans tous les questions de la gouvernance d'Internet de haut niveau. Mis à part le forum, il n'y a pas de nouvelle entité qui sera créée, ce qui va dans le sens de ce qu'a souhaité la délégation suisse. Cependant, un sérieux effort est à faire pour améliorer la prise en compte des gouvernements dans les questions de politique d'intérêt général de l'Internet. L'OFCOM, qui suit en particulier les travaux du GAC de l'ICANN, y veillera. On peut donc dire qu'un premier pas a été fait, mais que la pression doit être maintenue afin de parvenir aux buts fixés par les textes de Genève et Tunis du SMSI.

L'IRG édicte de nouvelles lignes directrices pour le calcul des coûts courants et l'application d'une méthode de fixation des prix basée sur le principe du "retail minus"

Le Groupe des régulateurs indépendants (IRG) a publié ses nouvelles lignes directrices pour le calcul des coûts courants (Current Cost Accounting) et la fixation des prix basée sur le principe du "retail minus". Elles ont été rédigées par le groupe de travail Comptabilité régulatrice de l'IRG, dont l'OFCOM assure depuis 2004 la coprésidence avec l'autorité de réglementation italienne.

Les lignes directrices de l'IRG pour le calcul des coûts courants constituent le premier instrument d'application clair, concis et harmonisé de la réglementation de référence. Généralement, le calcul des coûts de l'opérateur dominant (Significant Market Power ou SMP suivant la dénomination européenne) ne repose pas sur les coûts historiques provenant des livres de comptes, mais sur les coûts courants correspondants. Parce qu'ils sont basés sur des décisions du passé, les coûts historiques ne sont en effet pas les plus appropriés pour déterminer des coûts qui concernent des décisions orientées vers l'avenir. En comptabilité régulatrice, les coûts courants sont utilisés comme base pour le calcul du coût incrémental à long terme. C'est cette méthode qui est appliquée habituellement en Suisse.

Le "retail minus" (soit le prix à l'utilisateur final, moins les coûts évitables) est une méthode de vérification des tarifs basée sur le démembrement des coûts : les offres de gros sont établies d'après celles de l'opérateur dominant; le tarif appliqué aux opérateurs concurrents correspond au prix facturé au client final, moins les coûts évitables – c'est-à-dire les coûts supplémentaires engagés pour la fourniture d'une offre "retail". L'offre basée sur le principe du "retail minus" s'oppose à l'offre dite "cost plus" (prix de revient + marge), utilisée pour déterminer le coût de la terminaison fixe en Suisse. Dans le premier cas, les tarifs sont calculés à partir du prix à la consommation, dans le second à partir des coûts. Les lignes directrices de l'IRG ne fournissent pas seulement une simple méthode de calcul du "minus", elles traitent aussi des situations concrètes. Elles définissent l'intervalle de temps approprié pour procéder à une révision du "minus" ou des méthodes pour combattre des pratiques entravant la concurrence sans modifier l'offre de gros, par exemple l'augmentation des caractéristiques techniques du produit au niveau de l'offre au client final. Il est important de relever que le "retail minus" peut constituer un complément, mais pas un substitut, à un bon système de comptabilité régulatrice ou à un système adéquat de séparation comptable.

L'Office fédéral de la communication appliquera dans la mesure du possible les lignes directrices de l'IRG et salue les prochaines étapes vers une harmonisation de la comptabilité régulatrice au niveau européen.

Next Generation Networks (NGN)

Next Generation Networks qui signifie "réseaux de prochaine génération" est un concept qui a été développé pour prendre en considération les nouvelles réalités dans le monde des télécommunications qui sont: la concurrence accrue entre les opérateurs, la croissance du trafic de type "digital", l'utilisation toujours plus importante d'Internet, la demande croissante pour des services multimédias, le besoin de mobilité généralisée, la convergence des services et réseaux de type fixe et mobile.

Selon l'UIT, les réseaux de prochaine génération sont définis comme étant des réseaux de transmission par paquets capables de fournir des services de télécommunication et capables de faire usage de multiples accès large bande, avec des technologies de transmission permettant une qualité de service et dans lesquels les fonctions liées aux services sont indépendantes des fonctions fondamentales de transmission. Ils permettent aux utilisateurs l'accès libre aux réseaux et aux fournisseurs de services concurrents et/ou aux services de leurs choix. NGN devrait permettre une mobilité généralisée associée à la fourniture omniprésente de services aux utilisateurs.

Deux des aspects importants de ce concept NGN sont la séparation stricte des fonctions "services" et des fonctions de transport, sous la forme de 2 couches qu'on appelle aussi "stratum", ainsi que l'extension des fonctions "services" au multimédia. Cette séparation permet d'intégrer de nouveaux services et contenus sans avoir à procéder à des adaptations supplémentaires aux composantes de réseau, comme c'est le cas sur les réseaux traditionnels.



 Séparation des couches 'services' et 'transport' avec NGN (source : ITU-T SG13)

Les services existant actuellement dans les réseaux traditionnels tels que les services PSTN (Public Switched Telephone Network) ou RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services) seront aussi fournis par les NGN. Ceci se fera par émulation ou simulation de services. Les terminaux actuels des usagers pourront aussi être utilisés, cependant pour pouvoir bénéficier de toutes les fonctionnalités des futurs nouveaux services, des terminaux spécifiques seront développés. À l'intérieur des réseaux NGN, le protocole SIP (Session Initial Protocol) a été préféré au protocole de l'UIT H.323. Ces réseaux de prochaine génération seront interconnectés à d'autres réseaux (PSTN, cellulaires, internet, autres NGN, etc.) par l'intermédiaire d'interfaces réseaux-réseaux ouvertes. De plus, d'autres types d'interfaces ouvertes seront également disponibles pour que d'autres fournisseurs de services puissent aussi offrir leurs prestations aux usagers par l'intermédiaire des réseaux NGN. Ces interfaces seront de type API (Application Programming Interfaces) et permettront de relier des plateformes de services basées sur SIP, "OSA/PARLEY"¹ ou "CAMEL"².

L'OFCOM suit de près ces développements technologiques et a créé un groupe de travail interne en 2005 dont les buts étaient la compréhension des travaux effectués dans ce domaine ainsi que les implications éventuelles de NGN sur notre régulation.

L'OFCOM entend poursuivre les travaux dans ce domaine et prendra contact avec l'industrie en vue de préparer un workshop ouvert aux fournisseurs de services de télécommunication. De plus amples informations à ce sujet ainsi que des invitations seront envoyées ultérieurement aux intéressés.

1 OSA est l'abréviation de Open Service Access, PARLEY n'est pas une abréviation

2 CAMEL est l'abréviation de Customised Application for Mobile Network Enhanced Logic

Ticino goes digital

Fin juillet 2006, peu après la Coupe du monde de football, un terme sera mis à la diffusion de télévision analogique terrestre au Tessin, ce qui marquera le début d'une nouvelle phase de la numérisation en Suisse. La SSR met tout en œuvre pour mener à bien ce passage d'une technologie à l'autre – qui constituera un test pour les autres régions de Suisse. Elle a notamment entamé une vaste campagne de communication. Toutefois, la transition ne passera pas inaperçue. Les téléspectateurs qui ne reçoivent pas leurs programmes par le câble ni par satellite devront notamment se procurer un décodeur (set-top-box).

La numérisation de la télévision terrestre en Suisse a été annoncée par une décision du DETEC le 1er mars 2002: le département autorisait alors la SSR à interrompre dans toute la Suisse la diffusion de deux programmes de télévision afin de préparer la numérisation de la télévision terrestre. Le Conseil fédéral avait promis au Parlement que les programmes interrompus – les programmes SSR des autres régions linguistiques – seraient restaurés en mode numérique aussi rapidement que possible.

Premières mises en service...

Le 25 juin 2003, le gouvernement a contraint la SSR à installer un réseau d'émetteurs numérique (digital video broadcasting – terrestrial, DVB-T) couvrant l'ensemble du territoire helvétique et à assurer à nouveau le service universel en diffusant des programmes dans les 3 langues régionales (voir encadré). Selon le DETEC et la SSR, la construction de ce premier réseau DVB-T devrait être achevée fin 2008–début 2009.

Peu après la décision du Conseil fédéral et après des essais de diffusion effectués pendant plusieurs mois en Engadine, un réseau DVB-T a été mis en service dans tout le Tessin le 1er août 2003 avec les programmes TSI 1, TSI 2, SF 1, TSR 1. Depuis, de vastes régions de Suisse romande, de même que le canton de Glaris, ont été équipées pour recevoir les signaux DVB-T. Les régions de Suisse orientale, de Bâle et de Zurich devraient suivre ces prochaines semaines.

Dans toutes les régions, signaux analogiques et signaux numériques cohabitent pendant une période transitoire (simulcastphase). Cette période dépend de l'avancée de la numérisation. Elle aura duré trois ans au Tessin; dans les dernières régions à ne pas encore être équipées, elle durera plusieurs mois, voire une année. L'année dernière, le DETEC a approuvé un concept d'émission simultanée des deux types de signaux, élaboré par la SSR, qui prévoit une mise hors service des derniers émetteurs TV analogiques pour la fin 2009.

...et premières mises hors service

Le 24 juillet 2006, les émetteurs analogiques du Tessin seront mis hors service. La SSR s'efforce de faire en sorte que les foyers concernés – y compris les logements de vacances – n'aient pas de mauvaises surprises. Aussi, la mise hors service s'accompagnera-t-elle d'une vaste campagne de communication qui sera menée dans les médias (spots TV, annonces, feuilles d'information) non seulement à l'intention des consommateurs, mais également des propriétaires d'immeubles, des autorités politiques, des commerçants spécialisés et des importateurs. Pour bien gérer le changement au niveau social, la SSR devra, dans les cas de rigueur, apporter une aide directe.

DVB-T: la télévision partout

Le DVB-T se prête bien à la réception en tout lieu. Il permet une utilisation portable et mobile de la télévision. La SSR souhaite offrir dès 2007 des signaux à large bande ainsi que des applications MHP (Multimedia Home Platform) via cette technologie. Avec un décodeur externe ou intégré et une petite antenne verticale, les signaux peuvent être captés directement sur un téléviseur ou sur un laptop. Dans l'immédiat, il s'agit de diffuser les quatre programmes de la SSR dans tout le pays. Si, pour des raisons économiques ou liées à la technique des fréquences, l'aménagement pouvait se faire sur sept, voire huit chaînes d'émetteurs, il serait alors possible de capter plus de 20 programmes avec une haute définition de l'image et du son. En Suisse, à court et moyen terme, le DVB-T est adéquat pour les personnes qui souhaitent regarder la télévision sur leur laptop, pour les foyers qui ne regardent que les programmes de la SSR, pour un deuxième ou un troisième appareil, pour les maisons de vacances, les mobile homes, etc

Journées biennoises de la communication: regards croisés sur les 4e et 5e éditions

Les préparatifs en vue de la 5e édition des Journées biennoises de la communication, les 26 et 27 octobre 2006, sont déjà bien avancés. Le programme 2006 acquiert peu à peu sa forme définitive. La Fondation développe une nouvelle stratégie qui permettra de positionner cet événement à long terme parmi les conférences incontournables en Suisse.

La planification 2006 se déroule dans un cadre éprouvé, en collaboration avec des partenaires confirmés. Il s'agit non seulement d'intégrer la nouvelle direction de CTS SA, mais aussi d'engager les intervenants, d'identifier les thèmes qui seront d'actualité en octobre et de veiller à ce que la prochaine édition se déroule à nouveau parfaitement.

Après la SIMSA (Association suisse pour l'internet, les logiciels et les nouveaux médias), Publigroupe s'est lui aussi engagé pour trois ans. Cependant, une croissance et un développement continus ne sont pas suffisants pour asseoir durablement une telle manifestation et susciter l'intérêt de la branche année après année. Il faut aussi des partenaires comme la Ville de Bienne, l'entreprise W. Gassmann SA et l'OFCOM. L'intérêt manifesté par la Fondation Hasler et par Presse Suisse est une preuve incontestable de succès. Sans parler de l'arrivée de partenaires confirmés issus de la branche des télécommunications.

Avant d'aborder les thèmes inscrits au programme de cette 5e édition, un dernier regard sur le passé. Vous trouverez ci-après les liens vers:

[Présentation de l'organisation de la 4e édition](#)

[1ère Journée: La mobilité totale](#)

[Nouvelles tendances, nouvelles technologies, nouvelle loi sur la radio et la télévision – et maintenant?](#)

Malgré des charges à nouveau plus élevées, les 4e Journées biennoises de la communication présentent un résultat presque équilibré. Ce résultat réjouissant est dû à un nombre de participants nettement plus élevé, mais aussi à l'engagement toujours plus important des partenaires. Ainsi le conseil de fondation a pu donner son feu vert pour l'organisation d'une nouvelle édition. Les 5e Journées biennoises de la communication se dérouleront donc les 26 et 27 octobre 2006 au Palais des Congrès à Bienne; elles permettront de discuter de thèmes axés sur le rôle des médias dans les systèmes politiques et la croissance, devant un public de plus en plus nombreux. En 2006, une attention particulière sera accordée à nouveau aux thèmes convergents; les thèmes plutôt techniques, quant à eux, figureront au programme de la seconde Journée. Comme les autres années, une soirée de gala clôturera la première Journée avec un spectacle attractif, des moments de détente et un bar à cigares.

De nombreuses invitations ont été envoyées à des personnalités internationales; quelques-unes d'entre elles, à l'instar de Nicholas Negroponte du MIT, y ont déjà répondu positivement. Un Conseiller fédéral a également confirmé sa participation.

Une première annonce sera faite en avril. A partir de cette date, il sera possible de s'informer du programme et de connaître les noms des intervenants en visitant le site:
www.comdays.ch

Et pourquoi pas, s'inscrire déjà à l'édition 2006.

Présentation de l'organisation de la 4e édition

Plus de 700 représentants de l'économie, de la politique et de l'administration se sont retrouvés les 27 et 28 octobre 2005 pour un échange d'informations dans le cadre de la 4e édition des Journées biennoises de la communication. Ils ont pu s'informer des tendances dans le domaine des médias en suivant 39 exposés de haut niveau, donnés par des spécialistes de renommée internationale.

La fondation a repris la formule d'une rencontre sur deux jours, mettant l'accent, le 27 octobre, sur les aspects techniques de la communication, le 28 octobre sur les médias électroniques. Au cours de la soirée de gala – avec Cuba pour thème –, les participants ont pu nouer de nouveaux contacts dans une atmosphère détendue. Ils ont également pu tester la qualité de l'hôtellerie biennoise et, le deuxième jour, effectuer quelques achats dans les commerces de Bienne, la ville hôte.

Le 27 octobre, les Journées biennoises de la communication se sont aussi enrichies d'une manifestation parallèle, le forum Wimax. Pour la première fois aussi, les salles du Palais des Congrès ne suffisaient pas et le hall d'entrée a dû être transformé pour recevoir les participants et leur servir le repas de midi. L'exposition s'est également tenue dans le foyer. A titre d'essai, les espaces extérieurs ont été aménagés: la gare était ornée de drapeaux, un bus faisait la navette entre la gare et le Palais des Congrès, la rue Centrale devant le Palais des Congrès était fermée à la circulation et formait une sorte parvis, avec accès et portail d'entrée.

Les Journées ont été organisées avec compétence, par la même équipe que l'année précédente. Le système de prise en charge individuelle de chaque intervenant a été maintenu et fortement apprécié. A l'exception de l'exposition organisée par la SICTA, l'ensemble des préparatifs a été assumé par une petite équipe centrale. Parmi les nouveautés, signalons la retransmission vidéo en résolution HDTV sur un écran central. La technique était assurée par les meilleurs fournisseurs et techniciens, un effort que le public a particulièrement apprécié.

1ère Journée: La mobilité totale

Les paroles de bienvenue ont été prononcées par Hans Stöckli, président de la ville de Bienne, conseiller national et président des Journées biennoises de la communication et par Paul Kleiner, président de la SICTA. M. Stöckli a relevé avec fierté que la grande salle du Palais des Congrès rénové dispose des outils de présentation les plus modernes et répond pleinement aux exigences d'un congrès sur la communication. Esther Mamarbachi, journaliste, présentatrice du téléjournal de la SSR, a présenté les intervenants en quelques mots et en plusieurs langues, parfois avec humour.

Placée sous le signe de "la mobilité totale", la première Journée constituait ainsi une plate-forme pour des intervenants actifs dans le domaine de la nouvelle mobilité et de la communication mobile.

Alan Harper, directeur stratégique de Vodafone, a surtout mis en avant la force des synergies internationales de son groupe. Il a souligné l'importance de la troisième génération de communication mobile pour une entreprise en pleine croissance, active dans le monde entier. Par ailleurs, il s'est dit confiant face aux nouvelles technologies concurrentes, comme le VoIP. Cette belle assurance a amené l'intervenant suivant, Michael Jackson, directeur des opérations de Skype Technologies SA, à se livrer à une brève, mais véhémente contre-attaque. Selon lui, les 58 millions d'utilisateurs recensés par Skype pourraient bel et bien constituer une menace importante pour les exploitants de réseaux traditionnels si ceux-ci devaient passer également au VoIP mobile. Chaque semaine, Skype enregistre plus d'un million de nouveaux utilisateurs. Jean-Philippe Courtois, président de Microsoft International, vice-président de Microsoft, n'a pas apporté grand-chose de nouveau sur ce point. Dans son exposé, il a néanmoins montré clairement que Microsoft s'intéresse à toutes les technologies de la communication et que sa société offre et développe des produits dans chaque domaine. Eberhard Schöneburg, président et PDG d'Artificial Life Inc., a présenté le logiciel de contact "Artificial Life", qui permet de créer une relation durable, numérique, mais peu chaleureuse, avec une fille virtuelle. Edouard Lambelet, PDG de mnc SA, a décrit le fonctionnement de sa future couverture mobile numérique permettant de suivre la Coupe de l'Amérique partout et en tout temps. Roderick von Kauffungen, chef du département des ventes et du service clients de l'ATS, a évoqué la palette de produits MINDS qui permet à l'Agence télégraphique suisse de proposer des contenus multimédias adaptés à différents types de terminaux.

Le buffet, tout comme le spectacle du comique Knacki Deuser qui a suivi, a permis à chacun de se ressourcer et d'aborder l'après-midi à tête reposée. Simon Holden, directeur général de Media & Technology Group, Goldman Sachs International, a exposé de manière très "british", et avec éloquence, les raisons d'investir aujourd'hui dans les télécommunications. Yuri G. Grin, directeur général du département pour la coopération internationale du Ministère russe de l'information, des technologies et des communications, a parlé du développement rapide du marché russe des

télécommunications. La table ronde "TIC – la Suisse est-elle en tête de course ou en queue de peloton?" a réuni Nadia Magnenat-Thalmann, professeur et vice-rectrice de l'Université de Genève, Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, Xavier Comtesse, directeur adjoint d'Avenir Suisse, Peter Bodenmann, hôtelier, ancien président du PS et ancien conseiller national, et Beat Kappeler, journaliste, membre de la ComCom. Ces personnalités ont mené un débat animé sur la situation des TIC en Suisse, sans pouvoir déterminer toutefois où notre pays se situe. Viviane Reding, Commissaire européen en charge de la société de l'information et des médias a plaidé ardemment en faveur d'une plus large indépendance de l'Europe vis-à-vis de la suprématie des USA, notamment dans le domaine de l'internet. Dans sa fonction, elle cherche à s'engager durablement pour que cette branche technologique économiquement essentielle ne soit plus à l'avenir contrôlée aussi unilatéralement.

Nouvelles tendances, nouvelles technologies, nouvelle loi sur la radio et la télévision – et maintenant?

C'est à Marc Furrer, vice-président de la Fondation des Journées biennoises de la communication, président de la ComCom qu'est revenu l'honneur de prononcer quelques mots de bienvenue à la seconde Journée, placée sous le slogan "Nouvelles tendances, nouvelles technologies, nouvelle loi sur la radio et la télévision – et maintenant ?". L'occasion pour les participants de se pencher notamment sur les nouvelles exigences du législateur en Suisse ainsi que sur la modification des habitudes des téléspectateurs.

Sur la base des chiffres d'audience TV en Allemagne, Torsten Zarges, correspondant de kressreport, a affirmé que la télé-réalité, loin d'être moribonde, était en plein essor, tout comme les séries américaines. Quant aux émissions "maison" diffusées en début de soirée, elles sont en passe de devenir des incontournables, tant pour les chaînes publiques que privées. Roger Schawinski, PDG de SAT1, infatigable pionnier de la radio et de la télévision privée en Suisse, a pu présenter les recettes du succès de sa chaîne SAT1 en Allemagne. Axel Beyer, chef des programmes de divertissement sur WDR et ancien directeur des programmes d'Endemol, a attiré l'attention sur des aspects démographiques susceptibles d'influencer la conception des programmes. Ainsi, il est important de tenir compte aussi de la moyenne d'âge des téléspectateurs, qui est, en Allemagne par exemple, de 51 ans. David Liddiment, directeur du conseil d'administration d'All 3 Media, a salué le courage des concepteurs de programmes qui privilégient les productions propres. Une chaîne ne peut pas en effet se positionner en reprenant uniquement des séries à succès. Pour Gilles Marchand, directeur de la Télévision Suisse Romande, la télévision mobile, si elle propose des services d'information, a une réelle chance en tant que média complémentaire.

Avant le repas de midi, les humoristes de la Radio Suisse Romande, Yann Lambiel et Thierry Meury (La soupe est pleine) ont servi une soupe assaisonnée de nombreuses piques autour des thèmes du congrès. Premier orateur de l'après-midi, Jean-Bernard Münch, président de SRG SSR idée suisse, a pronostiqué une légère augmentation des dépenses consacrées à la communication ces prochaines années et a regretté que le service public ne puisse pas profiter davantage des recettes supplémentaires qui en découleront. Wayne Garvie, chef des programmes à la BBC, a démontré qu'un fournisseur de service public flexible, comme la BBC, peut tout à fait produire des formats à la fois originaux et captivants. Helmut Wiegand a conclu cette première partie par un intermezzo au piano. Les participants à la table ronde "Nouvelle LTRV: quoi de neuf pour les programmes privés ?", Hans-Peter Rohner, PDG de PUBLIGroupe, Andreas Meile, PDG de Tele Züri et Radio 24, membre de la direction de Tamedia, Filippo Lombardi, Conseiller aux Etats, délégué du conseil d'administration de Teleticino et président du comité de Telesuisse, Hanspeter Lebrument, président du CA Südostschweiz et président de Suisse Presse, Paul Grau,

directeur de Star TV, Martin Dumermuth, directeur de l'OFCOM, ainsi que Walter Eggenberger, journaliste de radio et de télévision, ancien présentateur de 10 vor 10, se sont penchés sur la situation qui prévaudra pour les fournisseurs privés de programmes de télévision après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la radio et la télévision.

Le vendredi après-midi, s'est également tenu un forum intitulé "L'accès à large bande sans fil, par rapport au client et au contenu". Ce groupe d'experts composé de Peter Trinkl, vice-président Corporate Development Orange Communications SA, Paul Pisjak, directeur de la division de l'autorité autrichienne de régulation Rundfunk und Telekom Regulierungs GmbH, Vienne, Walter Heutschi, PDG de Togewa, Rudolf Fischer, directeur général de Cablecom, Peter Fischer, directeur suppléant de l'OFCOM, Christoph Brand, responsable de la stratégie de Swisscom, Dov Bar-Gery, président de WiMAX Telecom et Michael Soukup, rédacteur au SonntagsZeitung a débattu notamment du potentiel de développement de la technologie à large bande WiMAX.

Peu avant 17 heures, Hans Stöckli, en sa qualité de président de la manifestation, a pris congé des intervenants et des invités, non sans avoir auparavant pris rendez-vous pour les prochaines Journées biennoises de la communication, les 26 et 27 octobre 2006.
